

Il est également proposé de modifier l'article de façon à ce que la liste renferme maintenant une disposition limitative—et j'insiste en citant ce qui suit:

a.2) limiter les exportations de matières premières ou transformées d'origine canadienne, ou en conserver le contrôle, lorsqu'il y a surproduction et chute des cours et qu'il ne s'agit pas d'un produit agricole;

Comme les députés le savent, il y a deux autres articles. Un porte sur l'agriculture et l'autre sur l'expiration de la loi actuelle.

J'aimerais parler principalement de l'article 3, celui qui a incité le Nouveau parti démocratique à croire que c'était réellement son système de double prix qui prenait forme de loi!

Nous avons entendu le premier ministre (M. Trudeau) s'engager à accéder à la première des quatre demandes qui figurent sur la liste présentée par le chef du Nouveau parti démocratique. Le premier ministre, d'après mes renseignements, envisage de proposer une autre mesure législative au sujet de la commission de révision. J'aimerais savoir s'il est possible que cet amendement, qui a été présenté de façon plutôt discrète, répond réellement à la deuxième demande de la liste du député de York-Sud, qui veut établir un régime de double prix pour les produits qui seront exportés du Canada.

Je pose cette question parce que, comme le ministre des Finances (M. Turner) l'a signalé à la Chambre il n'y a pas très longtemps, c'est une question beaucoup trop complexe pour qu'on la considère avec légèreté. Je ne veux pas dire que ce régime n'est pas nécessaire dans certains cas, mais si nous devons appliquer un système de deux prix de façon générale, en laissant au seul gouvernement la responsabilité de décider à quel produit cela devrait s'appliquer sans en parler au Parlement, je crois que les craintes exprimées il y a quelques jours par le ministre des Finances, qui a déclaré que cela pourrait avoir des conséquences d'ordre international, risquent d'être justifiées.

Je crois que nous ne devrions jamais oublier, au Canada, que nous exportons 71.3 p. 100 de notre production. C'est un chiffre extraordinaire si on le compare à celui des autres pays du monde. Monsieur l'Orateur, il s'élevait à 43 p. 100 en 1960 et à 42.5 p. 100 en 1950. Nous avons rapidement développé nos exportations par rapport à notre production. Il est extrêmement dangereux d'intervenir dans ce vaste domaine sans procéder au préalable à des discussions approfondies. Ce chiffre de 73.1 p. 100 est en contraste avec celui des États-Unis qui n'exportent que 14.4 p. 100 de leur production totale. Le taux des exportations de l'URSS n'est que de 7 p. 100 par rapport à sa production totale. Nos exportations sont presque dix fois supérieures à celles de la Russie.

Lorsqu'on commence à parler d'un système de double prix en ce qui concerne l'exportation de nos produits, monsieur l'Orateur, nous parlons en fait simplement de notre commerce avec les États-Unis. Nous ne devrions pas oublier que ce commerce se fait en grande partie dans les deux sens. Par exemple, selon la statistique américaine, notre commerce avec les États-Unis représentait, en 1973, 17.8 milliards de dollars en exportations et 15.1 milliards de dollars en importations. Comme je l'ai signalé au cours du fameux débat sur le football, il y a 2.5 milliards de dollars d'exportations invisibles qui constituent la différence dans la structure de nos échanges avec les États-Unis.

Je tiens à signaler que nous ne devrions pas traiter à la légère cette façon de remanier nos modes d'échanges. Je pourrais rappeler que 21 p. 100 des exportations globales des États-Unis et 26 p. 100 de leurs importations se font

Licences d'exportation et d'importation—Loi

avec le Canada. Voilà qui donne une idée de l'ampleur du sujet à l'étude. A propos des États-Unis, il ne faudrait pas oublier qu'ils comptent sur les sources étrangères pour leurs importations de bauxite à raison de 87 p. 100, d'amiante, 81 p. 100; de chrome, 100 p. 100; de cobalt, 92 p. 100; de manganèse, 95 p. 100; de nickel, 90 p. 100; de platine; 93 p. 100; d'étain, 100 p. 100; de tungstène, 44 p. 100. Voilà dans quelle mesure les États-Unis dépendent des pays étrangers pour leurs importations de ces produits, dont un grand nombre proviennent du Canada.

Je recommande instamment au député d'étudier cet amendement et je saurais gré au ministre, à son retour, de participer au débat et de nous dire franchement quelles sont ses intentions en proposant ses modifications. Il devrait, je crois, nous convaincre qu'il ne tente pas d'agir furtivement parce qu'il n'a pas le courage de tenir un débat approfondi.

Cela dit, monsieur l'Orateur, je ne repousse pas catégoriquement un régime de dualité des prix. Je crois qu'il est opportun que le gouvernement soit plus franc à l'endroit des députés et des Canadiens. S'il a l'intention de présenter une politique, qu'il soit plus explicite et qu'il fournisse des précisions pour ensuite laisser les députés juger si elle mérite notre appui.

Il est fort inquiétant de constater que nous sommes toujours priés d'examiner des mesures législatives détachées sans stratégie ou plan industriel général pour le contrôle ou l'utilisation de nos ressources nationales. Le gouvernement s'en va évidemment à la dérive et réagit seulement aux pressions exercées par le NPD. C'est une façon regrettable de diriger le pays.

Je crois qu'il est temps que les députés s'affirment et disent au gouvernement qu'il ne doit pas se contenter de nous présenter ces petits bills qui, dit-il, visent à servir un but, quelconque sans nous exposer une approche ou une stratégie générale qui explique comment ils pourront aider à l'économie et à l'exploitation de nos ressources dans les années à venir.

L'année dernière, on s'est montré plus sévère dans l'application de cette loi que dans les années précédentes. D'après un rapport que j'ai reçu il y a à peine quelques minutes, je vois que le nombre de demandes de licences d'exportation et d'importation a augmenté. Sur la vingtaine de violations présumées de la loi sur les licences d'exportation et d'importation qui ont été examinées, sept ont donné lieu à des poursuites.

Il y a eu une condamnation; les autres causes sont pendantes. C'est la première fois que cette loi donne lieu à un si grand nombre de poursuites. Nous voudrions savoir au comité la raison de cette hausse soudaine du nombre de poursuites. Pourquoi les gens sont-ils condamnés pour infraction à la loi? Je pose la question parce que son application a donné lieu à très peu de problèmes pendant bien des années dans ce sens que peu de gens l'enfreignaient.

● (1530)

Nous voulons voir ce bill renvoyé au comité. Il s'agit ici d'un domaine très technique. Bien que le présent débat soit très à propos, en dernière analyse, bien des questions que nous estimons devoir étudier ne peuvent l'être qu'au comité. Nous réserverons notre jugement jusqu'à ce que nous ayons entendu les témoignages qui pourraient être présentés au comité. Nous pourrions ensuite décider de ce qui doit être fait de cette mesure.